

COMMUNIQUE DU 23 JANVIER 2024 RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ALTUR INVESTISSEMENT INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

SUFFREN HOLDING

agissant de concert avec Monsieur François Lombard et
ALTUR PARTICIPATIONS



Le présent communiqué a été établi (le « **Communiqué** ») en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°24-011 en date du 23 janvier 2024 sur la note en réponse établie par la société Altur Investissement (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Suffren Holding (l'« **Offre** »).

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Altur Investissement a été déposé auprès de l'AMF le 23 janvier 2024 (le « **Document Autres Informations** ») et mis à la disposition du public le 23 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations de la société Altur Investissement sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et Altur Investissement (www.altur-investissement.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Altur Investissement, 9, rue de Téhéran 75008 Paris.

AVERTISSEMENT

Le Communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent Communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Altur Investissement décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.